# - TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAU

Envoyé en préfecture le 15/07/2021 Reçu en préfecture le 15/07/2021

T.F. -



ID: 039-200090801-20210708-D\_2021\_021-DE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉLIBÉRATION N°2021-021

SÉANCE DU JEUDI 8 JUILLET 2021

Nombre de membres :

En exercice : 25 Présents : 17 Pouvoirs : 5

Date de convocation : 29/06/2021 Date d'affichage : 13/07/2021

Votants: 22	Pour:	22	Contre:	0	Abstentions :	0
-------------	-------	----	---------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt et un, **le huit Juillet**, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Tour du Meix, sous la présidence de **Monsieur MOREL Denis -Vice -Président** 

<u>Délégués présents</u>: AUDIBERT Thierry, BERREZ Evelyne, BLEUZE Michel, BRANCHY Isabelle, BROCHOIRE Myrtille, CAPELLI Célestin, GAUTHIER-PACOUD Sandrine, GRAS Françoise, LUSSIANA Eddy, MOREL Alain, MOREL Denis, PARIS Robert, PUGET Ginette, RENAUX Marie-Louise, ROTA Josiane, RUDE Bernard, SARRAN Jean-Louis.

Excusés: CANTALOUBE Daniel, JACQUES Jean-Claude, MONNERET-LUQUET Jocelyne,

<u>Excusés ayant donné pouvoir</u> : CLOSCAVET Marie-Claire à RENAUX Marie-Louise ; ETCHEGARAY Josiane à ROTA Josiane, PANISSET Maryline à BRANCHY Isabelle, PANSERI Marianne à BERREZ Evelyne, PROST Philippe à MOREL Denis

Secrétaire de séance : ROTA Josiane

Objet: DISPOSITIF « MUTUELLE COMMUNALE »

Rapporteur: MOREL Denis Vice-Président

#### Le RAPPORTEUR,

### **EXPOSE**

Afin de rendre possible l'accès aux soins pour tous et d'éviter le renoncement aux soins des habitants du territoire de Terre d'Emeraude, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Terre d'Emeraude Communauté a rencontré la Mutuelle Familiale et la Mutuelle Amellis. Toutes les 2 ont proposé une offre de couverture de frais de santé à des tarifs étudiés, dans le cadre du dispositif « Mutuelle Communale » à destination de tous les habitants de la Communauté de communes.

Il est proposé d'engager un partenariat avec les 2 mutuelles afin d'offrir le choix de l'organisme à chacun.

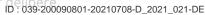
Le CIAS s'engage à mettre à disposition des organismes des locaux pour les permanences.

Les permanences se dérouleront dans les Espaces France services de Terre d'Emeraude Communauté. Aucune participation financière n'est demandée au CIAS.

Envoyé en préfecture le 15/07/2021

Reçu en préfecture le 15/07/2021

Affiché le



## Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, après avoir entendu cet exposé et avoi

#### DÉCIDE

**D'ADOPTER** la convention de partenariat avec la Mutuelle Familiale annexée à la présente délibération.

**D'ADOPTER** la convention de partenariat avec la mutuelle Amellis annexée à la présente délibération.

**DE CHARGER** Monsieur le Président ou le Vice-Président de signer les conventions de partenariat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président

